

**Zeitschrift:** Heimatschutz = Patrimoine  
**Herausgeber:** Schweizer Heimatschutz  
**Band:** 100 (2005)  
**Heft:** 1: 100 Jahre ans anni ons : 1905-2005

**Artikel:** 1915-1924 : divergences de vues  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-176121>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 04.07.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## HIER

### 1915-1924: Divergences de vues

L'atmosphère de grande envolée de la première décennie sera troublée à partir de 1915 par de premières divergences internes importantes au sujet des stratégies et lignes directrices de l'association. Beaucoup revendiquent une plus stricte coordination des différentes activités entre le Comité et les sections, mais les ressources financières qui seraient nécessaires pour aménager un secrétariat font défaut. La crise interne se renforce suite à la réduction massive des subventions fédérales de 1915. Patrimoine suisse n'en décide pas moins la création d'une coopérative de vente qui se vouera à la promotion de l'art folklorique et à la vente de souvenirs de voyage « authentiquement helvétiques ». Dès le début de la Première guerre mondiale, le nombre des membres diminue fortement. Mais il remontera à 6 931 personnes en 1924.

Des divergences de vues ne se manifestent pas seulement sur la position de l'association face aux nouveaux courants architecturaux, mais également à propos de l'exploitation de l'énergie hydraulique. L'intégration de quais et promenades en bordure des lacs dans les plans d'aménagement urbain, que le Comité approuve, suscite la critique de différents membres. La controverse enfle et se fait publique, engendrant des prises de position négatives sur les activités de l'association. De sorte que Patrimoine suisse se retire progressivement des débats publics touchant l'architecture. Ses membres sont également divisés sur les projets d'usines électriques au bord du lac de Sils et dans l'Urserental. Alors que les opposants protestent contre la destruction du paysage, les partisans défendent la rentabilité économique des projets. Patrimoine suisse milite unanimement contre des lignes aériennes à haute tension qui compromettent le paysage. En collaboration avec des architectes et spécialistes des entreprises et de la politique, il formule des contre-propositions, adressant une première motion à ce sujet au Conseil fédéral en 1920 déjà.

### Protection des rives

(l'embouchure de la Broye, archives Ps)



### Nécessité d'agir et projets

L'engagement de Patrimoine suisse reste indispensable pour le siècle prochain. La nécessité d'agir s'impose dans de nombreux domaines importants, par exemple:

- La Suisse est l'un des pays les plus densément peuplés d'Europe. L'extension de l'urbanisation progresse dans les coins les plus reculés et la disparition des terres agricoles se poursuit de manière effrénée.
- La récente mise en zone à bâtir de 55 ha de terres agricoles pour accueillir une entreprise pharmaceutique états-unienne laisse perplexe en regard du potentiel inexploité de nos près de 17 millions de m<sup>2</sup> de friches industrielles aujourd'hui. Il est urgent de coordonner les mesures d'aménagement du territoire dans l'ensemble du pays afin de contrer la dispersion des constructions.
- Considérer la situation du Plateau suisse nous fait dire: une véritable politique architecturale devient nécessaire. Patrimoine suisse réclame une amélioration de la qualité architectonique de nos maisons et immeubles. Bâtir, c'est créer un peu de domaine public, et donc assumer une certaine responsabilité puisqu'il s'agit d'aménager notre environnement, notre milieu vital. C'est en restant au plus près de la compréhension de l'architecture que cet art sera le mieux réussi, le plus proche de notre identité (Ludwig Hasler).
- Durant des décennies, la Confédération a établi de coûteux inventaires des monuments, sites, paysages et voies de communication. Ces inventaires donnent, certes, des directives contraignantes pour les constructions de la Confédération, mais pas pour celles des cantons et des communes qui n'en tiennent pas compte ou n'en ont pas connaissance. Patrimoine suisse estime qu'il doit s'atteler à faire en sorte que ces inventaires soient véritablement contraignants pour tout le monde.
- Dans les thèses de Genève qu'il a élaborées en septembre 1978, Patrimoine suisse a prévu d'accorder une attention particulière à la formation. En effet, toute personne ayant suivi l'histoire d'une construction sait que l'architecture n'est pas seulement une affaire de goût et qu'il est important d'être sensibilisée aux diverses questions architectoniques et de faire des interventions

minutieusement réfléchies. La formation selon la devise: « nul ne peut protéger sans étudier et sans savoir » garantit un traitement plus respectueux des objets à protéger et encourage la qualité des rénovations du milieu bâti existant et des réalisations nouvelles. La création d'un centre de formation en architecture permettrait de concrétiser ces objectifs.

Cette liste ne fait qu'évoquer quelques objectifs de l'activité future de Patrimoine suisse qui présentera d'autres chantiers durant l'année du centenaire.

### Pour une politique culturelle du patrimoine bâti

Il y a cent ans, Patrimoine suisse a fait son apparition dans le paysage associatif suisse pour protéger le patrimoine culturel. Entre-temps, la population et les autorités ont pris conscience de l'importance de cette tâche: elles ont institué des autorités chargées de la conservation des monuments historiques, elles ont édicté une loi sur la protection de la nature et du paysage et l'Europe s'est dotée d'une Convention pour la sauvegarde du patrimoine architectural de l'Europe (Convention de Grenade), en vigueur depuis le 1<sup>er</sup> juillet 1996. Patrimoine suisse doit donc continuer à dialoguer avec les autorités tout en veillant à la bonne exécution des lois. Il doit donc garder la possibilité d'exercer son droit de recours.

Nous avons davantage construit, depuis la fin de la Deuxième Guerre mondiale, que toutes les générations antérieures. Cette progression fut très rapide et notre Plateau ainsi que certaines de nos régions de montagne en portent les marques. Le paysage paraît bien souvent ruiné par des ruines qui sont, pour la plupart, des constructions nouvelles. Quel patrimoine bâti pourra subsister? Nous avons besoin d'une véritable politique encourageant la qualité de notre patrimoine bâti. Nous avons besoin de maîtres d'ouvrage qui prennent en mains leur responsabilité culturelle (Benedikt Loderer). La responsabilité culturelle des entreprises et des particuliers devrait pouvoir se mesurer à la qualité de leurs constructions. Par ailleurs, la politique d'aménagement du territoire au niveau national doit garantir avec fermeté l'accomplissement du mandat constitutionnel exigeant une utilisation mesurée du sol.